



ASSISES EUROPÉENNES
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE®

ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2021, DUNKERQUE

PROGRAMME « OFF » D'ANIMATION

APPEL A PROJETS

REGLEMENT



PREAMBULE

Du 12 au 14 janvier 2021, se tiendra à Dunkerque, la 22^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique – le rendez-vous annuel des acteurs territoriaux européens engagés dans la transition énergétique et l’adaptation au changement climatique.

Lancées en 1999 par la Communauté urbaine de Dunkerque, en partenariat avec l’ADEME, puis co-organisées par Bordeaux Métropole et le Grand Genève, les Assises Européennes de la Transition Énergétique sont devenues au fil du temps le rendez-vous annuel des acteurs territoriaux européens engagés dans la transition énergétique. Organisées dans la continuité des temps forts gouvernementaux – et notamment des sommets de l’ONU sur le Climat (COP), les Assises sont l’occasion pour les gouvernements et acteurs locaux, ainsi que leurs partenaires, de s’approprier de manière collective les nouveaux enjeux nationaux et internationaux, et surtout de partager des expériences réussies et des solutions concrètes pour mettre en œuvre la transition énergétique dans les territoires.

Chaque année, l’événement réunit pendant 3 jours, près de 3000 congressistes autour d’un programme de plus de 150 événements – plénières, ateliers, visites de sites, village de la transition énergétique ou encore carrefour des métiers de la transition énergétique.

LE PROGRAMME OFF

L’organisation des Assises est l’occasion, pour un territoire, de sensibiliser la population aux enjeux de la transition et d’associer les habitants aux réflexions en cours. C’est le rôle que joue le Programme OFF, mis en place pour la première fois à Bordeaux en 2017, parallèlement à la manifestation officielle, et regroupant un certain nombre d’événements issus de la mobilisation citoyenne, associative et institutionnelle.

Lors de son édition dunkerquoise qui s’est tenue du 7 janvier au 15 février 2019, le programme off a connu un beau succès : 39 structures ont répondu à l’appel, 47 événements différents ont été organisés et plus de 4000 personnes y ont participé.

La prochaine édition devra cependant tenir compte des événements qui se sont succédés depuis les premières manifestations des « gilets jaunes » contre le coût des carburants. Aujourd’hui, face à la pandémie et ses conséquences économiques sans précédent, c’est le monde entier qui s’interroge sur le modèle à suivre. Et si cette crise était une opportunité historique de bâtir un programme de relance économique où l’activité serait génératrice d’emplois autant profitables à la qualité de vie des individus qu’à la réduction des émissions de CO₂ ?

Il est donc que jamais nécessaire d’offrir aux citoyens des temps et espaces de débats, d’échanges et de construction autour des problématiques de mobilité, d’échanges économiques, de gestion des flux ou encore de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le programme OFF des 22^e Assises européennes de la transition énergétique se tiendra du 9 janvier au 6 février 2021 sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque et ses 17 communes.

Pour ce faire, la CUD invite les associations, les structures d’éducation populaire, les structures d’éducation spécialisée, les entreprises de l’économie sociale et solidaire du territoire

communautaire à proposer des projets destinés à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des enjeux de la transition.

Une structure peut déposer une ou plusieurs propositions. Chaque proposition peut, ou non, être accompagnée d'une demande de subvention.

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

L'objectif de l'appel à projets est de faciliter l'appropriation de la transition par les habitants et de les aider à concilier impératifs de préservation de l'environnement et pouvoir d'achat, à travers :

- ➔ La mise en place d'actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sur la transition énergétique destinées au grand public sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- ➔ La valorisation des initiatives des acteurs locaux en faveur de la transition énergétique du territoire communautaire.

A cette fin, les structures éligibles sont invitées à proposer une ou plusieurs actions permettant à un large public de comprendre la notion de transition et ce qu'elle implique au quotidien en termes de changement d'habitudes et de comportement, traduisant des manières concrètes de vivre la transition au sein de son quartier, de sa ville ou plus généralement de sa communauté de vie et de travail.

Les actions porteront sur la transition énergétique au sens large, incluant les domaines suivants : énergie, habitat, mobilité, alimentation, consommation, production, technologies, comportement, lutte contre la précarité...

Afin d'être accessibles au plus grand nombre qu'il s'agisse d'adultes et/ou d'enfants, les actions se voudront pédagogiques, ludiques et festives.

Exemple d'actions : atelier, balade urbaine, conférence, débat, exposition, visite de site, spectacle vivant, performance artistique, concert, animation pédagogique, épreuve sportive, expérimentation scientifique...

Pour toucher un grand nombre d'habitants du territoire, ces actions pourront être destinées à des individuels mais également à des groupes constitués comme des scolaires ou des étudiants, des maisons de quartier, des clubs ou associations, ...

Enfin, les actions pourront se dérouler sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque afin d'aller au plus près des habitants. Les lieux les plus divers pourront être identifiés pourvu que les moyens de toucher les publics soient mis en œuvre : salle ou terrain de sport, maison de quartier, établissement accueillant des personnes âgées, parc, marché, salle communale, médiathèque, salle de spectacle ...

A Dunkerque, la Halle aux sucres pourra mettre à disposition - avec les conseils de ses équipes - un espace d'exposition temporaire (avec cimaises et écrans), un espace de présentation de projets, un auditorium, des salles et ateliers pédagogiques avec point d'eau, pour des propositions à destination de différents publics.

Les actions retenues constitueront « le programme OFF des 22^e Assises Européenne de la Transition Énergétique » qui sera porté à connaissance des congressistes et public parallèlement à la mise en œuvre de la programmation des assises.

A noter : Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie actuelle, les porteurs de projets sont invités à proposer des solutions de repli afin, le cas échéant, de s'adapter aux contraintes sanitaires.

AIDE FINANCIERE

Les structures éligibles pourront solliciter auprès de la Communauté urbaine de Dunkerque une aide financière sous la forme d'une subvention affectée de fonctionnement.

Affectée à un projet défini, la subvention n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement courants des organismes bénéficiaires.

Dépenses éligibles :

- Dépenses de personnels salariés affectées à l'action au prorata du temps passé ;
- Charges indirectes liées au projet ;
- Coûts des prestations, services de conseil et équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
- Frais de transport, d'hébergement et honoraires d'intervenants.

Dépenses non éligibles :

- Frais d'investissement et d'acquisition d'équipements ;
- Frais de fonctionnement ne concourant pas à la réalisation du projet ;
- Mise à disposition de matériel, de locaux, dons, temps de travail bénévole, qui constituent des « contributions volontaires en nature » équilibrées en dépenses et recettes et ne sont pas éligibles à la subvention.

En cas de demande de subvention, le porteur de projets est tenu de remettre à la Communauté urbaine de Dunkerque un budget prévisionnel de l'action reprenant l'intégralité des dépenses éligibles et inéligibles.

La Communauté urbaine de Dunkerque se réserve le droit d'attribuer un montant inférieur à celui qui aura été demandé.

En cas d'accord, la subvention est versée par virement administratif en deux fois :

Le premier versement (80%) interviendra après la signature de la convention et la transmission d'un certificat de commencement du projet. Le solde de la subvention affectée (20%) sera versé après production d'un compte rendu financier ou d'un bilan de l'opération, au plus tard le 31 mai 2021. Ce solde sera calculé sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées (au prorata).

ORGANISMES ELIGIBLES

L'appel à projets est ouvert aux structures associatives (associations, maisons de quartier...) et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire du territoire communautaire.

CALENDRIER

Les actions doivent impérativement se dérouler entre **le 9 janvier et le 6 février 2021.**

DOSSIERS ET REMISE DES OFFRES

Le dossier comprendra :

- Une fiche projet dûment complétée, et mettant en avant les qualités de l'action au regard des critères de sélection ;
- Une fiche diagnostic Eco-événement indiquant les mesures prises en matière de respect du développement durable ;
- En cas de demande de subvention, le dossier comprendra également la fiche réglementaire de demande de subvention affectée, incluant le budget prévisionnel de l'action.

Ces documents peuvent être demandés par courriel à [ecocitoyennete@cud.fr](mailto:ecocitoyennete@ cud.fr).

**Les dossiers complets sont à remettre à la CUD pour
le VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 A 17H00, dernier délai.**

Par voie postale à l'adresse suivante :

A l'attention de M. le Président
Appel à projet « Programme OFF » des 22^e Assises Européennes de la Transition Energétique
Direction de la communication et du numérique
Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1

Ou

Par courrier électronique à l'adresse suivante :

[ecocitoyennete@cud.fr](mailto:ecocitoyennete@ cud.fr)

➔ Afin de faciliter l'instruction des dossiers, il est demandé aux porteurs de projets de ne pas attendre la date limite de dépôts mais de les transmettre à la Communauté urbaine de Dunkerque au plus tôt.

CRITERES DE SELECTION

| Critère 1 | Expérience en matière de promotion de la transition | 20 points |
|------------------|--|------------------|
| | Quelle est l'implication de la structure en matière de promotion de la transition sur le territoire dunkerquois : nombre et nature des actions réalisées, publics mobilisés (par nature et en nombre), secteurs géographiques concernés (communes et quartiers). | |
| Critère 2 | Capacité de l'action à intéresser et mobiliser le grand public | 30 points |
| | Comment la structure entend-elle intéresser et mobiliser le grand public au-delà de ses publics traditionnels, quels moyens vont être mobilisés. | |
| Critère 3 | Contenu pédagogique de l'action | 30 points |
| | Comment l'action mise en œuvre favorisera-t-elle une meilleure compréhension de la transition et de ses enjeux pour le territoire communautaire, quelle méthodes et outils seront utilisés pour faciliter leur appropriation par les publics visés. | |
| Critère 4 | Caractère innovant de l'action | 20 points |
| | Les structures sont encouragées à sortir des sentiers battus et imaginer des formes d'intervention nouvelles, suscitant la curiosité et l'envie. | |

INSTRUCTION

Les dossiers seront instruits par les services de la Communauté urbaine de Dunkerque au regard des critères de sélection.

Les projets sollicitant l'attribution d'une subvention feront l'objet d'une présentation en commission et d'une délibération en conseil communautaire.

Les porteurs de projets seront informés par courrier électronique au plus tard le lendemain du Conseil communautaire prévu.

OBLIGATION DES PARTIES

Le porteur de projets s'engage à faire de sa manifestation un éco-événement et à signer la charte Eco événement proposée par la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le porteur de projets s'engage à informer la Communauté urbaine de Dunkerque en cas de problème rencontré ou de nécessité de réorienter le projet, en particulier en fonction de circonstances sanitaires.

Le porteur de projets devra citer la Communauté urbaine de Dunkerque ainsi que faire mention des 22^e Assises Européennes de la transition Energétique dans toutes les actions de communication entreprises. Les éléments graphiques seront transmis par la Communauté urbaine de Dunkerque lorsque les résultats de l'appel à projets seront notifiés ;

En cas de versement de subvention, la Communauté urbaine de Dunkerque se réserve le droit de réclamer la totalité ou une partie de la subvention versée et/ou de ne pas verser le solde en cas de réalisation partielle ou injustifiée des dépenses ou si le compte-rendu d'activités ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre de la somme versée.

La Communauté urbaine de Dunkerque s'engage à mettre en place le Programme OFF des 22^e Assises Européennes de la Transition Energétique regroupant l'ensemble des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets, à communiquer sur le programme et ses différentes composantes en mettant en avant les porteurs de projets.

CONTACT

Pour tout renseignement durant toute la durée de l'opération et notamment tout au long de la procédure d'instruction, les porteurs de projets intéressés peuvent prendre contact avec le service organisateur par courriel exclusivement par courriel à ecocitoyennete@tud.fr en précisant l'objet *Programme OFF*.